

The Sources of International Law

Comment fait-on le droit international ? La question des sources est une question qui préoccupe les discussions des juristes internationaux autant que celles des juristes nationaux. En droit international, le débat est plus récent, cependant, comme le droit international lui-même, et surtout plus complexe en l'absence d'un législateur ou d'un juge international unique et centralisé, et ce tant pour les praticiens que les théoriciens du droit international. Pour les praticiens du droit international, il est capital de savoir comment, d'une part, identifier les règles de droit international valides et obligatoires qui s'appliquent aux relations internationales, mais aussi parfois en droit interne, mais aussi, d'autre part, comment influencer sur leurs processus de création. Pour les théoriciens du droit international, la question des sources du droit international soulève d'autres difficultés encore plus essentielles : s'interroger sur l'origine des normes de droit international revient en effet à se pencher sur la nature même du droit international en tant que droit et en tant qu'ordre ou système juridique, mais aussi la légitimité des normes auxquelles les sujets de droit international (Etats, organisations internationales et les particuliers) doivent obéir.

C'est à la tâche difficile, mais essentielle de compréhension des processus de création et de développement du droit international que se consacre le projet « The Sources of International Law ». Entamé le 1er octobre 2013 avec le soutien financier du Pool de recherche de l'Université de Fribourg pour un an, le projet encadre l'édition par la Prof. Samantha Besson (Fribourg) et le Prof. Jean d'Aspremont (Manchester) du Oxford Handbook on the Sources of International Law qui sera publié par Oxford University Press en 2017. Le soutien du Pool de recherche a permis l'engagement à 20% d'une assistante-docteure de recherche, la Dr Anne-Laurence Graf-Brugère. Le projet de recherche « The Sources of International Law » devrait se poursuivre pour une période de trois ans dès le 1er octobre 2014, si la requête déposée au 1er avril 2014 auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) est acceptée.

Requérante:

Prof. Samantha Besson

Post-doctorant:

Dr Anne-Laurence Graf-Brugère

Période:

1er octobre 2013 au 30 septembre 2014

Financement:

Pool de recherche de l'Université de Fribourg